

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 16 mars 2012
(convocation du 5 mars 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Mars Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme COLLET Brigitte, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain à partir de 11h25	M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. PARCELIER Muriel	M. GUICHOUX Jacques à M. TRIJOLET Thierry
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUPRAT Christophe	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h30
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert	M. GUYOMARC'H Jean-Paul à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. JOUBERT Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h15	M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10h	M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme. BONNEFOY Christine	M. LOTHAIRE Pierre à M. DUCASSOU Dominique
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques	M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10h	M. MERCIER Michel à M. PAILLART Vincent
Mme. CHAVIGNER Michèle à M. DUART Patrick	M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h50
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. DAVID Yohan à M. SOUBIRAN Claude à partir de 10h	M. ROBERT Fabien à Mme. FAYET Véronique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques	Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. COLLET Brigitte

LA SEANCE EST OUVERTE

Parempuyre - Aménagement de la halte ferroviaire de Parempuyre - Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux - Eclairage public - Convention - Décision - Autorisation de signature

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'État, la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Commune de Parempuyre, la SNCF et RFF ont souhaité s'associer afin de réaliser des travaux d'aménagement de la halte ferroviaire de Parempuyre.

Pour cela, une convention de financement de la réalisation du pôle multimodal de Parempuyre a été établie entre l'Etat, la Région Aquitaine, la CUB et la Commune de Parempuyre le 3 juin 2010.

Cette convention, par son article 2, établit les éléments du programme sous maîtrise d'ouvrage de la Commune qui comprennent notamment l'éclairage public.

L'article 6 de ladite convention définit les participations des co-financeurs pour chacun des périmètres de maîtrise d'ouvrage.

La commune bénéficie à ce titre de la participation de la Région Aquitaine et de l'État. Elle sollicite également une aide au titre des fonds FEDER.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine, responsable de l'aménagement des espaces publics et plus particulièrement des espaces viaires, a été sollicitée par la Commune de Parempuyre pour réaliser des ouvrages d'éclairage public sur le pôle intermodal, rue de la gare à Parempuyre.

L'intervention technique de la Communauté s'effectuera dans le cadre de l'article 2 II de la loi MOP modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004.

L'évaluation du coût total des travaux a été fixé à 164 091,20 TTC.

La Communauté urbaine fera l'avance du coût des travaux et mettra en recouvrement auprès de la Commune de Parempuyre les sommes acquittées.

Le montant à la charge de la Commune de Parempuyre pourra varier du fait du coût réel des travaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5215-26 modifié par la loi n°2004-809 du 13 août 2004 ;

VU l'article 2 II de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée, modifiée par l'ordonnance 2004-566 du 17 juin 2004 ;

VU la convention de financement de la réalisation du pôle intermodal de Parempuyre du 3 juin 2010 entre l'Etat, la Région Aquitaine, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Commune de Parempuyre, autorisée par la délibération communautaire n°2009/0870 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE dans un souci de cohérence, il convient que la Communauté Urbaine, responsable de l'aménagement des espaces publics et plus particulièrement des espaces viaires, réalise les ouvrages d'éclairage public sur le pôle intermodal, rue de la gare à Parempuyre ;

DECIDE

Article 1 : d'accepter la maîtrise d'ouvrage unique de la création de l'éclairage public du pôle intermodal, rue de la gare à Parempuyre conformément aux dispositions de l'article 2 II de la loi MOP.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Article 3 : les crédits de l'opération comportant le coût prévisionnel des travaux et la contribution de la Commune de Parempuyre figurent sur le budget principal et se répartissent et s'équilibrent comme suit :

- Dépense de la maîtrise d'ouvrage unique assurée par la CUB pour la création de l'éclairage public du pôle intermodal :
Budget principal – Exercice 2012 et suivants - Chapitre 458 – Article 4581xx – Fonction 01- CRB KD00 - Programme TAB07 pour un montant de **164 091,20 TTC** ;
- Recette issue de la contribution de la commune :
Budget principal – Exercice 2012 et suivants - Chapitre 458 – Article 4582xx – Fonction 01- CRB KD00 - Programme TAB07 pour un montant de **164 091,20 TTC**.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 mars 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 MARS 2012**

PUBLIÉ LE : 29 MARS 2012

M. GÉRARD CHAUSSET